
PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

13 NOVEMBRE 2017

PROPOSITION DE RÉOLUTION

visant à développer les investissements d'infrastructures du Groupe TEC *

déposée par MM. Hazée et Henry

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire et des travaux publics

par

M. Lecerf

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics s'est réunie le lundi 13 novembre 2017, afin d'examiner la proposition de résolution visant à développer les investissements d'infrastructures du Groupe TEC déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 587 (2016-2017) N° 1) ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Ont participé aux travaux* : MM. Culot, Denis, Dodrimont, Mme Gonzalez Moyano, MM. Lecerf (Rapporteur), Lenzini, Maroy, Mme Moynet (Présidente), MM. Stoffels, Mme Stommen (Art. 47.4).

Ont assisté aux travaux : M. Hazée, Mme Morreale (Art.47.3), M. P. Prévot, Mme Trotta, M. Wahl.
Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings.

I. EXPOSÉ DE M. HAZÉE, CO-AUTEUR DE LA PROPOSITION DE RÉOLUTION

M. Hazée met tout d'abord en exergue quelques chiffres tirés de l'étude « Perspectives de l'évolution de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2030 », établie par le Bureau du Plan. Y est indiqué que le nombre de véhicules-kilomètres parcourus sur le réseau belge connaîtra un taux de croissance annuel moyen de 1% jusqu'en 2030, ce qui entraînera une baisse de la vitesse moyenne sur les routes aux heures de pointe de l'ordre de 24% et aux heures creuses d'environ 10%.

Le député évoque ensuite les enjeux liés à cette problématique, et ce en différents domaines (climat, santé publique, économie et mobilité). Il souligne plus particulièrement l'impact de la congestion sur les transports en commun, que ce soit sur la qualité du service, sa fiabilité ou son attractivité.

Selon l'intervenant, la solution à ce problème passe notamment par l'accroissement de l'utilisation du bus. Pour y parvenir, M. Hazée prône l'amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun,

ce qui suppose des investissements en termes de sites propres, de bandes réservées aux bus, de feux intelligents ou encore de parkings P+R. Il estime en effet que ces mesures, qui augmenteront l'attractivité des TEC, peuvent conduire des navetteurs à revoir leur façon de se déplacer.

Le député note qu'une série d'aménagements sont déjà réalisés dans ce sens, mais qu'ils représentent une part extrêmement réduite des investissements. Par le biais de la proposition de résolution à l'examen, M. Hazée suggère d'affecter un quart des recettes issues du prélèvement kilométrique initié par la Région sur les poids lourds au développement de cette mobilité alternative.

Enfin, l'intervenant rappelle l'adoption, le 28 septembre 2017, de la résolution relative à la mise en œuvre d'une politique wallonne du climat qui évoque notamment la diminution de la part modale de la voiture ainsi que le Plan Vision FAST 2030 qui porte l'ambition d'ici 2030 d'augmenter la part modale du bus de 4% à 10%.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Ministre partage les objectifs poursuivis par la proposition de résolution à l'examen et la nécessité de trouver des budgets supplémentaires, telle qu'exprimée par M. Hazée. Cependant, il ne marque pas son soutien par rapport à la source de financement suggérée, car promesse a été faite d'affecter l'ensemble des recettes issues du prélèvement kilométrique à l'amélioration du réseau routier.

M. Dodrimont rejoint les propos de M. le Ministre, que ce soit au niveau des objectifs ou des moyens déployés. Il souligne ainsi l'importance de conserver intégralement les 640 millions d'euros disponibles pour le Plan Infrastructures 2016-2019 et émet le souhait de voir le prochain Plan bénéficier de moyens plus conséquents.

Mme Gonzalez Moyano salue les objectifs louables portés par le texte à l'examen. Tout en évoquant la nécessité d'attirer les voyageurs vers les bus et de maintenir l'offre de transport, en ce compris dans les zones rurales et semi-rurales, elle indique qu'il faut également revoir la fiscalité globale relative à l'utilisation de la voiture et de la voiture de société.

La commissaire ne soutient toutefois pas la présente proposition de résolution, car la source de financement ne lui paraît pas réalisable. Elle appelle par ailleurs à une stratégie globale réfléchie.

M. Culot ne perçoit pas l'intérêt de soustraire une partie des moyens dévolus à l'aménagement de voiries, puisque les bus roulent sur ces mêmes voiries. Par ailleurs, il constate que les travaux de rénovation ou d'aménagement de routes sont déjà effectués dans le but de faciliter le passage des bus.

M. le Ministre ajoute qu'au terme du Plan Infrastructures, quasiment tous les travaux au niveau des autoroutes auront été réalisés, ce qui permettra de se pencher sur les voiries régionales de moindre importance où le bus prend une part prépondérante. Il remarque que c'est au niveau des abords des grandes villes que la différence peut être créée et précise que le Service public de Wallonie (SPW) et la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) sont conscients qu'ils devront réorienter une partie plus large des investissements en faveur du volet transport en commun.

À M. Culot, **M. Hazée** déclare que la proposition ne concerne pas uniquement les voiries, mais également toutes les infrastructures qui peuvent contribuer au transfert modal comme les parkings P+R. Arguant qu'il s'agit avant tout d'une volonté politique, il réfute le caractère irréalisable du mécanisme budgétaire prévu dans le texte à l'examen.

Par ailleurs, il constate qu'une impulsion est nécessaire si la Wallonie veut augmenter la part modale du bus et que celle-ci passe par un transfert de moyens budgétaires. Selon le député, il s'agit de se demander où la congestion pénalise les transports en commun et de mettre en oeuvre des actions pour y remédier. Dans ce cadre, l'intérêt de la proposition est d'assurer l'existence de moyens pour lesdits projets.

M. Dodrimont indique que la Déclaration de politique régionale 2017-2019 contient une grande partie des propositions émises par MM. Hazée et Henry, concernant la

mobilité et l'amélioration des infrastructures, et qu'elle laisse transparaître la volonté, plus affirmée, du Gouvernement de s'atteler à la problématique. Il précise que la Déclaration est postérieure à la présente proposition de résolution.

M. Hazée remarque que la précédente Déclaration de politique régionale contenait des éléments similaires en la matière et que pourtant, aucun engagement n'a été matérialisé pour les mettre en oeuvre. Il jugera les promesses de la Déclaration de politique régionale à l'aune de l'examen budgétaire.

III. VOTE

La proposition de résolution est rejetée à l'unanimité des membres.

Les auteurs de la proposition de résolution souhaitent que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

IV. RAPPORT

A l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance à la Présidente et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
P. LECERF

La Présidente,
I. MOINET